



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E138760

VALABLE JUSQU'AU 27/05/2024

ÉDITÉ LE 21/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2014
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 11/09/2020
14 999

Raison sociale : ARMAING CHAUFFAGE CLIMATISATION

294 RUE PYTHAGORE
31620 BOULOC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 05 82 74 36 41

Fax :

Portable :

Site Internet : www.viarenno.com

E-mail : contact@viarenno.com

Responsabilité légale :

GROUPEMENT INDEPENDANT DE LA RENOVATION ENERGETIQUE FRANCAISE...
/ GOUDY STEPHANE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Siret : 800 069 700 00055

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0083364

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 415309770005

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 415309770005

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/02/2023

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	15/03/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/05/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	23/06/2021
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.